



Societe easyreno assignee en justice

Par **andea**, le **30/11/2010** à **21:52**

COMMUNIQUE IMPORTANT – SOCIETE EASYRENO ASSIGNEE EN JUSTICE

Nous souhaitons mettre en garde les consommateurs par rapport à la société EasyRéno.fr. Ce courtier en travaux qui agit sur les sites de réseaux et socialisation s'avère être une entreprise non fiable et c'est le moins que l'on puisse dire. En effet la société EasyRéno ne respect pas ses obligations contractuelles, abandonne le chantier dont il a la responsabilité après avoir encaissé les acomptes du client et ne donne plus signe de vie. Nous recommandons pour les personnes qui ont été malheureusement victime de ce courtier en travaux EasyRéno.fr de saisir au plus vite la DGCCRF de son département.

ATTENTION - La société de courtage de travaux EasyRéno a été assignée en justice au tribunal des référés de Nanterre. Il convient par conséquent de faire preuve de la plus grande prudence en matière de relations d'affaires avec la société GB Conseils qui exerce sous le nom commercial EasyRéno.

Par **EasyReno**, le **25/02/2011** à **11:39**

[s]Droit de réponse[/s] :

En date du 04 novembre 2010, Monsieur Charles MESHKIN (alias « andea ») a assigné en référé la Société GB CONSEILS exerçant sous le nom commercial EasyRéno devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, et ce dans le but d'obtenir des réparations suite à

des travaux mal exécutés.

Suite aux **propos diffamants** de Monsieur Charles MESHKIN (alias « andea») sur différents forums, nous souhaitons informer les lecteurs de la décision rendue par le Juge des Référé de Nanterre, à savoir :

Par ordonnance de référé rendue le 1er février 2011, Le Juge des Référés :

- **Dit** n'y avoir lieu à référé sur les demandes de provisions formulées par Monsieur Charles MESHKIN (alias « andea»);
- **Dit** n'y avoir lieu à application des dispositions de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile;
- **Dit** n'y avoir lieu à référé sur toute autre demande des parties;
- **Condamne** Monsieur Charles MESHKIN (alias « andea») aux dépens.

Ne voulant pas entrer dans toutes discussions ou débats stériles et dénués d'intérêt, nous invitons tous les lecteurs de ce présent message à télécharger dès à présent l'intégralité de l'ordonnance de référé sur notre site <http://www.EasyReno.fr/droit-de-reponse> pour leur complète et parfaite information, au besoin.

Guillaume BACH
Gérant de la Société GB CONSEILS / EASY RENO

[s]/[s][s]/[s]